

PLAN DE COURS

HIS4110-10

Numéro du cours

ÉGYPTE PHARAONIQUE : HISTOIRE ET CIVILISATION

Titre du cours

H-2021

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

REVEZ JEAN

Nom et prénom

7826

Poste

revez.jean@uqam.ca

Courriel

A-6330

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

En ligne sur Zoom : lundi de 13h30 à 15h ou sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération	3
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.2	Modalités de remise des travaux	5
6.3	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	5
6.4	Modalités d'évaluation de la langue.....	5
6.5	Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	6
7.1	Documentation obligatoire	6
7.2	Documentation complémentaire	6
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	8
8.2	Document et Informations additionnelles.....	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
8.5	Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS

Étude et analyse de l'histoire et de la civilisation pharaoniques, avec une attention particulière portée aux périodes comprises entre le début de l'Ancien Empire (2700 av. J.-C.) et la fin de la Basse Époque (330 av. J.-C.).

Les grandes étapes de l'histoire de l'Égypte ancienne seront abordées : la période prédynastique; l'Âge des pyramides; la crise politique de la Première Période Intermédiaire et la réunification au Moyen Empire; le Nouvel Empire et l'ouverture de l'Égypte aux influences proche-orientales, la Basse Époque. Sur le plan culturel, divers thèmes liés à la religion égyptienne seront examinés, telles la mythologie, l'architecture funéraire et la conception de la mort. L'organisation de la société en classes distinctes et l'importance accordée au roi feront également l'objet d'études particulières. Enfin, l'analyse de documents écrits d'époque et leur confrontation avec des données archéologiques permettront de porter un jugement critique sur la valeur historique des sources primaires égyptiennes.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

À l'instar du cours HIS4120 *Mésopotamie : Histoire et civilisation* et HIS4135 *Histoire du couloir syro-palestinien*, ce cours de deuxième niveau vise à approfondir les connaissances et les habiletés développées dans le cours HIS2100 *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*. Combiné avec les cours SHM5031 *Initiation à l'égyptien hiéroglyphique I* et SHM5032 *Initiation à l'égyptien hiéroglyphique II*, il permet d'avoir une compréhension essentielle de la glorieuse civilisation de l'antique Égypte. Aucun cours préalable n'est requis pour suivre le cours HIS4110, de sorte qu'il est ouvert à ceux inscrits dans d'autres départements, ainsi qu'aux étudiants et auditeurs libres.

À la fin du cours, l'étudiant-e sera en mesure de comprendre les grandes étapes de l'histoire de l'Égypte pharaonique et de suivre l'évolution qui s'est opérée dans cette importante civilisation de l'Antiquité orientale. Enfin, l'examen des sources primaires, à l'aide d'études récentes portant sur la portée historique de ces documents, permettra à l'étudiant-e de développer des outils de réflexion propres à la démarche historique.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHÉ D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Cours magistral en ligne, en mode synchrone (avec enregistrement permettant une projection en différé sur Moodle), avec un travail de session, un examen en ligne sur Moodle et un examen-maison. Afin de s'adapter à un environnement virtuel différent de celui des cours en présentiel, chaque séance de cours magistral en ligne sera d'une durée de 2h (1h de cours + 15m de pause + 1h de cours), suivie d'une période de 20-30 minutes permettant des échanges sur un mode plus informel, apparenté à un forum de discussion. Afin de mieux visualiser les divers concepts étudiés, les cours sont élaborés à l'aide d'extraits de sources primaires et de cartes projetées numériquement, de films-vidéo et/ou de conférences.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1) Examen de mi-session

- objectifs: savoir situer l'histoire de l'Égypte pharaonique dans son cadre spatio-temporel et en saisir les grandes lignes; être conscient du caractère subjectif des sources en les replaçant dans leur contexte historique.
- démarche: l'examen portera sur toute la matière traitée en classe dans la première partie du cours jusqu'au 15 février inclusivement, ainsi que sur les lectures obligatoires qui s'y rapportent. L'examen d'une durée de 2h30 heures se fera en ligne sur Moodle. Les étudiant.e.s bénéficieront d'une plage de 24h pour réaliser l'examen.
- critères d'évaluation: degré d'assimilation des principaux faits historiques et des tendances socio-culturelles des périodes étudiées; précision des réponses; capacité d'analyse et de synthèse; clarté de la langue et aptitude à structurer la pensée.

2) Travail de session : bilan historiographique (l'image d'Akhénaton véhiculée par l'historiographie contemporaine: entre culture savante et culture populaire).

- objectifs : être conscient du caractère subjectif du jugement que portent les historiens sur un personnage historique ou une époque; saisir que le regard que jettent les spécialistes sur une question historique peut évoluer au fil du temps; se rendre compte que l'appréciation critique que donnent les historiens d'un personnage controversé peut largement dépendre de leur cheminement personnel et professionnel; comprendre qu'un fossé peut exister entre historiographie savante et populaire.

- b) démarche : à partir d'un recueil de textes qui lui est soumis, l'étudiant-e devra faire le point en une dizaine de pages des connaissances sur un sujet précis et présenter les interprétations qu'en ont données les historiens chevronnés, d'un côté, et les historiens «populaires», de l'autre.
- c) critères d'évaluation : capacité de synthèse et d'analyse critique; rigueur et clarté dans l'expression écrite et le découpage du texte; respect du nombre de lignes allouées pour chacune des parties du travail; respect dans la présentation du travail et dans l'utilisation des notes infra-paginales.

3) Examen final

- a) objectifs: être en mesure de dégager les grandes tendances de la civilisation pharaonique; démontrer que la matière étudiée est maîtrisée; être capable de présenter une argumentation de manière structurée et cohérente.
- b) démarche: l'examen portera sur le contenu de la seconde partie du cour (la civilisation égyptienne) et comprendra toute la matière traitée en classe du 8 mars au 19 avril inclusivement (y compris les lectures obligatoires). L'examen maison se présentera sous la forme de deux dissertations à choisir parmi les quatre thèmes qui vous seront proposés au moment de l'examen. La remise de l'examen maison se fera sur Moodle, une semaine après la mise en ligne des questions à traiter.
- c) critères d'évaluation: degré d'assimilation des principaux faits historiques et des tendances socio-culturelles des périodes et civilisations étudiées; précision des réponses; capacité d'analyse et de synthèse; clarté de la langue et aptitude à structurer la pensée.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen de mi-session	30%	22 février
Travail de session	35%	29 mars
Examen final	35 %	26 avril

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	18 janvier	Introduction (présentation du syllabus; cadre spatio-temporel; historiographie; sources)	P. Tallet, F. Payraudeau, C. Ragazzoli, C. Somaglino, <i>L'Égypte pharaonique. Histoire, société, culture</i> . Paris : Armand Colin, 2019, p. 3-59.
2	25 janvier	La perception du passé; l'aube de la civilisation égyptienne; l'Ancien Empire	P. Tallet & al., <i>op.cit.</i> , p. 61-108; p.121-134.
3	1 février	La Première Période Intermédiaire; le Moyen Empire; la Deuxième Période Intermédiaire	P. Tallet & al., <i>op.cit.</i> , p. 149-172; p. 195-210; p. 221-229.
4	8 février	Le Nouvel Empire	P. Tallet & al., <i>op.cit.</i> , p. 229-242; p. 270-289.
5	15 février	La Troisième Période Intermédiaire (conférence de Perrine Poiron, doctorante UQAM-Université Paris-IV Sorbonne); la Basse Époque	P. Tallet & al., <i>op.cit.</i> , p. 305-346.
6	22 février	Examen de mi-session	
7	1 mars	<i>Semaine de lecture</i>	
8	8 mars	Le panthéon égyptien; la mythologie	E. Hornung, <i>op.cit.</i> , chap. 2; 3; 8; 10; 11.
9	15 mars	Les nécropoles royales et la conception de la mort chez les pharaons (conférence de F. Mauric-Barberio sur les dernières recherches portant sur la tombe de Séthi Ier dans la Vallée des rois ; mercredi 10 mars à 11h)	P. Tallet & al., <i>op. cit.</i> , p. 172-186; p. 259-261; E. Hornung, <i>op.cit.</i> , chap. 4, 6.
10	22 mars	Les nécropoles privées et la conception de la mort chez les particuliers	E. Hornung, <i>op.cit.</i> , chap. 12.
11	29 mars	Les temples et le culte divin + remise du travail de session	E. Hornung, <i>op.cit.</i> , chap. 7.
12	5 avril	<i>Congé pascal</i>	
13	12 avril	Évaluation des enseignements + le roi et l'exercice du pouvoir; l'économie	P. Tallet & al., <i>op.cit.</i> p. 108-121; p. 186-195; p. 244-270; E. Hornung, <i>op.cit.</i> , chap. 5, 9.
14	19 avril	La vie quotidienne en Égypte ancienne + l'héritage de l'Égypte pharaonique	P. Tallet & al., <i>op.cit.</i> , p.210-219; p. 290-304; E. Hornung, <i>op.cit.</i> , chap. 1.
15	26 avril	Remise de l'examen-maison final	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#).

6.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, sera la 13e semaine du trimestre, soit le 12 avril. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

TALLET, P. PAYRAUDEAU, F. RAGAZZOLI, C. SOMAGLINO, C. *L'Égypte pharaonique. Histoire, société, culture*. Paris : Armand Colin, 2019. 476 p.

HORNUNG, E. *L'esprit du temps des pharaons*. Paris: Philippe Lebaud, 1996. 217 p.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

I- Proche-Orient ancien :

MARGUERON, J.-C. PFIRSCH, L. *Le Proche-Orient et l'Égypte antiques*. Paris, Hachette Supérieur - Collection Histoire Université, 1996, 416 p.

SASSON, J. (dir.), *Civilizations of the Ancient Near East*. New York, Charles Scribner's Sons - Macmillan Library Reference, 1995 (4 volumes).

GALERIES NATIONALES DU GRAND PALAIS (7 mai-9 août 1982), *Naissance de l'écriture. Cunéiformes et hiéroglyphes*. Paris : Ministère de la Culture – Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1982. 383 p.

II- Égypte ancienne – ouvrages généraux :

AGUT, D. MORENO-GARCIA, J. C. *L'Égypte des pharaons. De Narmer à Dioclétien. 3150 av.J.-C.-284 apr.J.-C.* Paris : Belin, 2016. 847 p.

GRIMAL, N. *Histoire de l'Égypte ancienne*. Paris : Fayard, 1988. 668 p. BAINES, J. MALEK, J. *Atlas de l'Égypte ancienne*. Paris: Nathan, 1981. 240 p.

VERCOUTTER, J. *L'Égypte et la vallée du Nil. Tome I : des origines à la fin de l'Ancien Empire*. Paris : Nouvelle Cléo, 1992. 382 p.

VANDERSLEYEN, C. *L'Égypte et la vallée du Nil. Tome II : De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire*, 1995. 710 p.

KEMP, B. J. *Ancient Egypt. Anatomy of a civilization*. London & New York: Routledge, 2006 (2e ed.). 437 p.

ERMAN, A. RANKE, H. *La civilisation égyptienne*. Paris : Payot, 1986. 751 p.

LALOUETTE, C. *Textes sacrés et textes profanes de l'ancienne Égypte* (collection UNESCO d'oeuvres représentatives). Paris: Gallimard. T.1. *Des pharaons et des hommes*, 1984. 345 p. T.2. *Mythes, contes et poésies*, 1987. 311 p.

GROS DE BELER, A. *Les anciens Égyptiens. Scribes, pharaons et dieux*. Paris : Éditions Errance, 2003. 252 p.

III- Égypte ancienne - études spécialisées :

BONHEME, M.-A. FORGEAU, A. *Pharaon. Les secrets du pouvoir*. Paris : Armand Colin, 1988. 349 p. MIDANT-REYNES, B. *Aux origines de l'Égypte. Du Néolithique à l'émergence de l'État*. Paris : Fayard, 2003. 441 p.

LABOURY, D. *Akhénaton*. Paris : Pygmalion – Gérard Watelet, 2010. 478 p.

REVEZ, J. *Les pyramides d'Égypte en dix questions*. Québec : MNH/Anthropos, 2002 (2^e édition). 103 p. ETIENNE, M. *Heka. Magie et envoûtement dans l'Égypte ancienne*. Paris : Réunion des musées nationaux, 2000. 128 p.

Les artistes de Pharaon. Deir el-Médineh et la Vallée des Rois. Paris : Réunion des Musées Nationaux/Turnhout : Brepols, 2002. 326 p.

BROEKMAN, G.P.F. DEMARÉE R.J. KAPER, O.E. (eds.), *The Libyan Period in Egypt. Historical and Cultural Studies into the 21st-24th Dynasties: Proceedings of a Conference at Leiden University, 25-27 October 2007*. Leiden: Nederlands Instituut voor nabije oosten/Leuven: Peeters, 2009. 457 p.

GOYON, J.-C. GOLVIN, J.-C. SIMON-BOIDOT, C. MARTINET, G. *La construction pharaonique*.

Paris : Éditions Picard, 2004. 455 p.

VERNUS, P. *Affaires et scandales sous les Ramsès*. Paris: Pygmalion - Gérard Watelet, 1993. 273 p.

IV- Égypte ancienne - sites web

(Association des études du Proche-Orient ancien, Montréal) <http://sseamontrealvip.homestead.com/> (Société pour l'étude de l'Égypte ancienne, Montréal) <http://www.fitzmuseum.cam.ac.uk/er/> (Egyptological resources, Cambridge) <http://oi.uchicago.edu/> (Oriental Institute, Chicago).

<http://oeb.griffith.ox.ac.uk/> (Online Egyptological Bibliography, Oxford)

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable